RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Procès-verbal d’une assemblée générale ordinaire

Société S.A.S.U "2B ITECH"
au capital de 1 000 euros
ayant son siège social à 50 Rue Louis Rolland, 92120 Montrouge

SIRET : 978 634 236 00019

Procès-verbal de l’associé unique à l’occasion de l’assemblée générale
Tenue à Montrouge le 30/06/2024

L’an Deux Mille vingt-quatre,
Le 30 juin
A dix heures trente minutes
A Montrouge, au siège social de la société,

Mr Boumeridja Brahim en qualité de Président et d’associé unique d’2B ITECH représentant la totalité du capital social Décide les résolutions suivantes :

Première résolution

L’associé unique constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.
L’associé unique, après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du nouveau code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et donc de poursuivre l'activité.

Deuxième résolution

L’associé unique DECIDE de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal a été signé par l’associé unique Monsieur Mr Boumeridja Brahim.

Mr Boumeridja Brahim

